



Cryptomonnaies – Fiscalité

Le présent **document de travail** fournit des informations sur les différentes cryptomonnaies et leur imposition. Au niveau fédéral, les cryptomonnaies sont soumises à l'impôt fédéral direct, à l'impôt anticipé et aux droits de timbre.

Les cryptomonnaies et les initial coin/token offerings (ICO/ITO) comme objet de l'impôt sur la fortune, le revenu et le bénéfice, l'impôt anticipé et les droits de timbre

1 Introduction



2 Jetons de paiement



3 Jetons d'investissement



4 Jetons d'utilité



Documentation



Document de travail – Les cryptomonnaies et les initial coin/token offerings (ICO/ITO) comme objet de l'impôt sur la fortune, le revenu et le bénéfice, l'impôt anticipé et les droits de timbre

remplace l'édition du 27 août 2019

PDF | 368.72 kB | 3 août 2022

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter via le [formulaire de contact](#).

Demandes spécifiques

- [Questions juridiques](#)
- [Questions au service des affaires pénales et des enquêtes](#)

Administration fédérale des contributions AFC
Division principale DAT
Eigerstrasse 65
3003 Berne